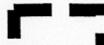


DEPARTEMENT DES VOSGES  
**COMMUNE DE VIOCOURT**

CARTE COMMUNALE

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE 1/2000

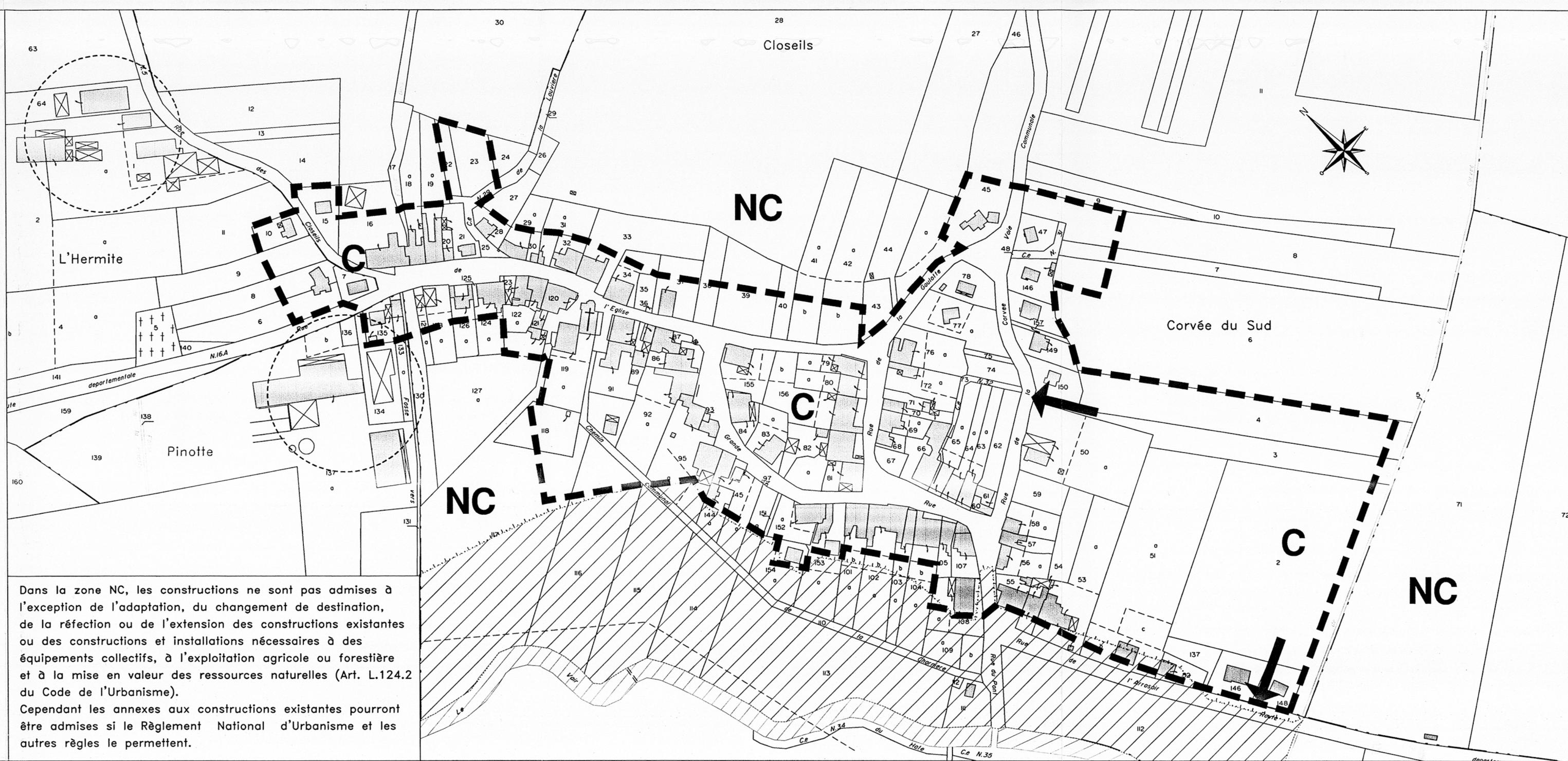
-  Limite de zone constructible
- C** Zone constructible
- NC** Zone non constructible
-  Exploitation agricole
-  Limite de zone inondable
-  Accès

Vu pour être annexé à mon arrêté  
 en date du : 10 NOV. 2006

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation  
 Le secrétaire Général de la Préfecture

Charles-Edouard TOLLU



Dans la zone NC, les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Art. L.124.2 du Code de l'Urbanisme). Cependant les annexes aux constructions existantes pourront être admises si le Règlement National d'Urbanisme et les autres règles le permettent.

PRESCRITE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2006	APPROUEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/09/2006	APPROUEE PAR ARRETE DE LA PREFECTURE DU
<b>HERREYE JB &amp; JULIEN C</b>  ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS	<b>HERREYE &amp; JULIEN</b> JEAN BAPTISTE CLAIRE SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T. 1, rue de la Liberation - BP 51 - 54203 TOUL CEDEX Tel : 03.83.43.12.14 - Fax : 03.83.63.22.26	Dessiné par LBR le 26/09/06 Verifié par JHE le / / Remplace le plan N. : N° 06 DOSSIER 021 FORMAT A0 N. ORDRE 001